

Prison ferme pour un coup de poignard

Un homme a été gravement blessé à l'arme blanche dans un quartier de Montoir. L'auteur a été condamné à la prison ferme.

Justice

La main bandée dans une attelle imposante était au centre des débats du procès qui s'est déroulé en comparution immédiate, mercredi 13 décembre, à Saint-Nazaire. La victime de cette blessure par arme blanche est le frère de la femme assise à l'autre bout du premier banc de la salle d'audience. Dix mètres les séparent et sans doute bien plus encore depuis cette soirée de samedi où ils semblaient pourtant si proches. Entre eux, le conjoint, Algérien de 31 ans, jugé pour avoir porté un coup de couteau.

Que s'est-il réellement passé, samedi vers 23 h ? Le frère ramène sa sœur jusqu'à son appartement de Montoir-de-Bretagne après une soirée d'anniversaire. Ils constatent la lumière allumée, la voiture de son conjoint garée sur le parking. Ils montent, exhorte l'homme à sortir car entre le frère et le beau-frère l'atmosphère est glaciale depuis longtemps, depuis qu'il pense qu'elle est sous son emprise, empêchée de vivre librement, menacée régulièrement. Demande-t-elle à son frère de reprendre les clés du logement ? C'est ce que lui dit, mais elle évoque plutôt l'initiative de son frère.

« Il voulait me planter »

L'échange entre les deux hommes passe de la bousculade aux insultes, que le prévenu dit « raciste ». « C'est toujours son argument quand on

s'oppose à lui », répond le frère. Et ensuite, il s'accroche à la portière quand le conjoint démarre, ce dernier s'arrête et sort un couteau. Ou un cutter ? Le débat à l'audience oppose deux versions. La victime semble précise dans le déroulement jusqu'à ce bras qui se lève pour le frapper avant qu'il ne se protège de la main. Mots glaçants : « **il est sorti pour me planter** ».

Le prévenu est plus flou sur l'usage du cutter qu'il a eu dans la main mais sur lequel ce serait juste frotté le frère. Et la sœur a pris parti relevant une attitude « **agressive et insultante** » de son frère. « **Il veut nous séparer** », dit le conjoint, qui avoue dans sa relation tout de même « **un peu de jalousie** ».

Me Sophie Roux insiste sur la gravité de la blessure de la victime, intérimaire privé de travailler, risquant de manquer une embauche. Pour elle, comme pour le procureur Jean-François Héry, la version du prévenu est incohérente avec le constat médical. Mais pour la défense de Me Corentine Riffauld, « **l'intentionnalité n'est pas démontrée et les versions divergentes sont à prendre en compte** ».

Le tribunal a condamné Abderrahmane Deghmani à deux ans de prison dont six mois avec sursis probatoire, pour la violence avec arme sur le frère, ce samedi, mais aussi pour des violences sur sa compagne en octobre 2022.

Frédéric SALLE.